

DECISION DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

URBANISME

N° 2024-165

Objet : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE TROIS CHAUDIÈRES À L'ÉCOLE THIBAUD MARANDÉ

Le maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert

- **VU** les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,
- **VU** le Code de l'Urbanisme,
- **VU** l'article R*423-1 du Code de l'Urbanisme,
- **VU** la délibération n°2020-019 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, de procéder au dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens communaux,
- **CONSIDERANT** que la Commune envisage de changer trois chaudières à l'école Thibaud Marandé,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer une demande d'autorisation de travaux au nom et pour le compte de la Commune dans le cadre du changement précité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer une demande d'autorisation de travaux au nom et pour le compte de la Commune dans le cadre du projet de changement de trois chaudières à l'école Thibaud Marandé.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée au service de gestion comptable de Montbrison.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

Fait à Saint-Just Saint-Rambert, le 5 décembre 2024

Olivier JOLY
Maire de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

